

FICHE RÉFLEXE

Agriculteur en situation de fragilité : que faire ?

Risque suicidaire imminent

 Appeler les secours

NUMEROS D'URGENCE



Risque suicidaire identifié



"Si je n'étais plus là, ce serait mieux pour tout le monde"

"Je ne peux plus continuer comme ça"

"C'est trop dur"

"La vie ne m'intéresse plus"

"Il faut que ça s'arrête"



Poser la question : Avez-vous des idées suicidaires ?

3114 SOUFFRANCE
PRÉVENTION
DU SUICIDE



Lui dire de ne pas rester seul, de se faire aider et qu'il y a toujours une solution.



Manifester votre inquiétude : « Votre situation m'inquiète beaucoup. Je ne peux pas rester seul(e) avec ça. Sauf opposition de votre part, je vais en parler à une personne de la MSA qui pourra vous contacter rapidement. »



« Vous n'êtes pas seul(e). Nous pouvons appeler ensemble **le 3114**, un service d'écoute professionnel et confidentiel, accessible 24h/24, 7j/7. Si ce n'est pas possible tout de suite, vous pouvez aussi les appeler au moment opportun pour vous. »



« Est-ce qu'il y a une personne de confiance avec qui vous pourriez en parler aujourd'hui ? Nous pouvons aussi l'appeler ensemble si vous le souhaitez. »



Lui transmettre les coordonnées du service Action Sanitaire et Sociale de la MSA des Charentes : **prevsuicide@charentes.msa.fr**

Pas de risque suicidaire identifié



Irritabilité, colère, fatigue

Pressions extérieure ou familiale,

Repli sur soi, absence de discours et d'énergie dans les échanges,
difficulté à s'investir, apathie

Problèmes économiques



Laisser la personne s'exprimer librement.



Ne pas juger la situation.



Rester attentif aux signes évocateurs d'un risque suicidaire.



Faire preuve d'intérêt et de compréhension de la situation :

- C'est important de ne pas rester seul face à ses problèmes, d'en parler
- Ce que vous ressentez est légitime et vous n'êtes pas seul
- Il existe des aides et je peux vous donner les contacts adéquats :

S'il souhaite connaître les aides techniques, économiques et juridiques possibles,
lui transmettre les coordonnées de l'unité Soutien aux exploitants de la DDTM :
ddtm-soutien@charente-maritime.gouv.fr



Lui conseiller d'appeler Agri'écoute **09 69 39 29 19 (24h/24, 7j/7, appel gratuit)**
et de contacter son médecin traitant.

Lui transmettre le numéro de téléphone de la MSA des Charentes : **05 46 97 50 50**,
pour être redirigé vers le travailleur social du secteur.

Signalement d'un agriculteur en situation de fragilité

Date :

Nom et prénom de la personne ayant eu contact :

Structure :

Téléphone direct :

Coordonnées de la personne en situation de fragilité

Nom et prénom :

Téléphone :

Adresse postale :

Mail :

Ce qui a été dit :

☐

Problèmes familiaux

☐

Difficultés économiques

☐

Problèmes de santé

.....

.....

.....

.....

.....

La personne est d'accord pour être contactée par la MSA

☐

oui

☐

non

Les coordonnées de la MSA ont été transmises

☐

oui

☐

non

La personne a accepté de contacter Agri'écoute

☐

oui

☐

non

Il a été demandé explicitement à la personne de contacter le 3114

☐

oui

☐

non

Les secours (15-112-17-18) ont été prévenus

☐

oui

☐

non

La personne a été invitée à mobiliser un proche
ou une personne de confiance

☐

oui

☐

non

Une personne proche a été jointe avec l'accord de la personne

☐

oui

☐

non

A transmettre à : prevsuicide@charentes.msa.fr

La personne souhaite connaître les aides techniques, économiques
et juridiques et accepte d'être contactée par la DDTM

☐

oui

☐

non

Les coordonnées de la DDTM ont été transmises

☐

oui

☐

non

A transmettre à : ddtm-soutien@charente-maritime.gouv.fr